



## Bourse Émergence 2022 (1<sup>ère</sup> édition) Règlement

Paris, le 16 décembre 2021

### Le principe

A partir de 2022, avec le concours de son mécène Catawiki, ADIAF Emergence alloue 3 bourses annuelles :

- ⇒ **Une (1) bourse dédiée à un « Critique d'art et/ou Commissaire d'exposition (moins de 40 ans) »**, particulier ou collectif, de 1 500 €, identifié par ADIAF Emergence et Catawiki en amont du process
- ⇒ **Deux (2) bourses dédiées aux « Artistes (moins de 40 ans) »**, particuliers ou collectifs, de 1 500 € chacune, attribuées par un Jury
  - . 1 dédiée à l'art contemporain
  - . 1 dédiée à une spécialisation artistique (**art urbain – 2022 et années paires** -, photographie), avec un principe d'alternance d'une année à l'autre

### Le jury

Cette bourse est attribuée par un jury composé de deux membres de l'Adiaf, deux membres de Catawiki, et d'une ou deux personnalité(s) du monde de l'art contemporain français ou étranger, reconnus pour leur indépendance et leur compétence. Le jury se réunit en présence du critique d'art / commissaire d'exposition coopté par l'ADIAF et Catawiki, présent à titre d'observateur.

### Edition 2022 : les grandes dates

La première édition se déroulera en 3 temps :

- 16 décembre 2021: ouverture des candidatures
- 30 avril 2022: clôture des candidatures
- 1<sup>ère</sup> quinzaine de mai 2022 : réunion du jury et annonce du lauréat mi-mai 2022, directement auprès du lauréat et sur les plateformes des deux partenaires

### Les participants

Les candidats « Artistes » doivent répondre aux critères suivants :

- ⇒ **Moins de 40 ans** à la date de dépôt du dossier de candidature
- ⇒ Avoir un **lien avec la scène française** : lieu de naissance, d'études, de résidence ou de travail
- ⇒ Ne pas avoir déjà bénéficié d'une Bourse du présent programme lors d'une précédente édition annuelle.

Les collectifs d'«Artistes» sont éligibles au même titre que les « Artistes » à titre individuel.

Le « Critique / Commissaire d'exposition » est coopté par ADIAF Emergence et Catawiki, et doit répondre aux critères suivants :

- ⇒ **Moins de 40 ans** à la date de cooptation
- ⇒ Avoir un **lien avec la scène française** : lieu de naissance, d'études, de résidence ou de travail.
- ⇒ Ne pas avoir déjà bénéficié d'une Bourse du présent programme lors d'une précédente édition annuelle.
- ⇒ Les collectifs de « Critiques d'art et/ou Commissaires d'exposition » sont éligibles au même titre que les « Critiques d'art et/ou commissaires d'exposition » à titre individuel.

Les organisateurs s'efforceront de favoriser une diversité des parcours, des univers artistiques, des pratiques et écritures de commissariat et critique d'art, ainsi que d'encourager le renouvellement des représentations au sein des associations de « Critiques d'art et/ou Commissaires d'exposition ».

### Les modalités de sélection

Dossiers de candidatures à envoyer avant le 30 avril 2022 sur [bourse-emergence@adiaf.com](mailto:bourse-emergence@adiaf.com)

Le dossier de candidature doit comprendre

- Un **CV**
- Un **portfolio**
- Une **mention portant confirmation de lecture et d'acceptation du règlement**, dans l'email ou par courrier séparé
- La **catégorie** souhaitée : « Art contemporain » ou « Art urbain ».

Dossiers de candidature à fournir en français ou en anglais.

### Dotations des Bourses ADIAF Emergence 2022

- **Dotations des Bourses Emergence Artistes**  
Les Lauréats « Artistes »
  - Co-écrivent avec Chris Cyrille, critique d'art / commissaire d'exposition choisi par l'Adiaf et Catawiki, un texte sur leur projet artistique.
  - Participent à une conférence virtuelle d'une heure « Critique d'art / Artistes » autour de leurs projets. Organisée par l'ADIAF, elle sera largement relayée.
  - Sont mentionnés sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'ADIAF, dans une newsletter et au sein de la partie éditoriale du site Catawiki
  - Reçoivent chacun une bourse de 1500 €

- **Dotation de la Bourse Emergence « Critique d'art/Commissaire d'exposition »**

Le lauréat

- Co-écrit un texte avec les artistes lauréats sur leur projet artistique
- Participe à une conférence virtuelle d'une heure « Critique d'art / Artistes » organisée par l'ADIAF.
- est mentionné : sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'ADIAF, dans une newsletter et au sein de la partie éditoriale du site Catawiki.
- Reçoit une Bourse de 1500 €

### **Droits d'auteur**

L'ADIAF et Catawiki s'engagent à ne pas utiliser les visuels fournis par les artistes dans leurs candidatures à l'exception des visuels des œuvres des artistes lauréats, sous réserve d'avoir obtenu leur autorisation et dans le cadre d'une communication autour de la Bourse Emergence. Les communications sur le site Internet et les réseaux sociaux ADIAF sont déclarées à l'ADAGP (Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques).

Dans ce cadre, l'ADIAF et Catawiki autorisent les lauréats (artistes et critique d'art / commissaire d'exposition), et uniquement ceux-ci, à afficher leurs nom, logo et marques, à la seule fin pour les lauréats, de communiquer sur la Bourse Emergence et uniquement durant la 1<sup>ère</sup> édition de la Bourse Emergence. Les lauréats s'engagent à obtenir l'accord écrit de l'ADIAF et de Catawiki pour toute communication qui serait ainsi revêtue de leur nom, logo et/ou marques, de façon préalable à leur diffusion. L'ADIAF et Catawiki se réservent le droit de retirer à tout moment cette autorisation, sans motif.

### **Acceptation des termes et conditions du règlement**

Les artistes proposant leur candidature à cette bourse et le critique coopté ont lu et accepté le règlement.